

## La qualité de l'air s'est améliorée depuis 2015

Depuis 2015, d'après les données d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, observatoire agréé par le Ministère de la Transition écologique et solidaire, **la qualité de l'air s'est améliorée à Valence, tendance qui s'est largement confirmée sur l'année 2020** avec le contexte sanitaire exceptionnel que l'on connaît.

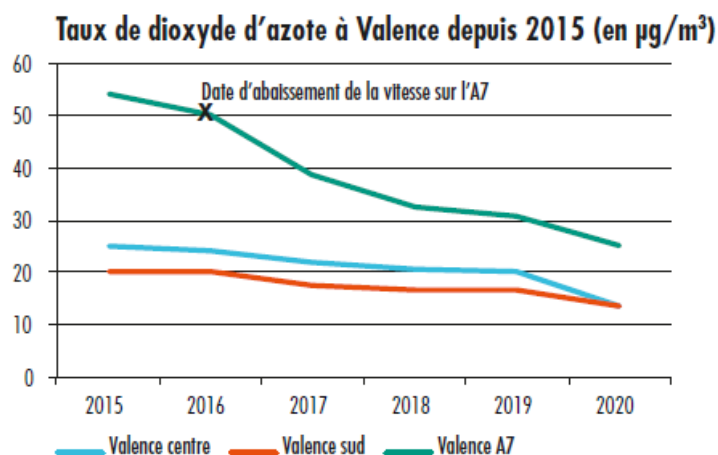
Ci-dessous les valeurs de dioxyde d'azote, des particules PM 10 et PM 2,5 ainsi que de l'ozone présentées par Atmo Aura, dans le cadre de données issues de 3 stations fixes réparties dans la ville (Trafic A7, Valence centre et Valence sud).

### Le dioxyde d'azote

Le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) provient principalement de la combustion d'énergies fossiles (moteur des véhicules automobiles et des bateaux, chauffage, production d'électricité...).

Cette combustion rejette du monoxyde d'azote (NO) qui s'oxyde dans l'air pour former du NO<sub>2</sub>.

La valeur limite annuelle réglementaire fixée par la réglementation européenne est de 40 µg/m<sup>3</sup>.



Depuis l'abaissement, en juin 2016, à 90 km/h au lieu de 110 km/h de la vitesse maximale autorisée sur la portion de l'autoroute urbaine située entre Valence Nord et Valence Sud (soit environ 6 km), le taux de dioxyde d'azote a baissé de moitié (pour une mesure n'engendrant que 46 secondes supplémentaires de trajet sur un parcours total de 4 minutes pour les automobilistes).

CONTACT PRESSE : Émilie Gay  
06 28 79 81 45 – [emilie.gay@mairie-valence.fr](mailto:emilie.gay@mairie-valence.fr)

## Les particules

Les particules en suspension, ou poussières, sont classées en fonction de leur taille.

Les particules fines sont émises essentiellement en hiver et en particulier les jours de grand froid. Elles sont causées principalement par le chauffage individuel non performant (bois, fuel...), mais résultent également du transport automobile (gaz d'échappement, usure, frottements...) ou des activités industrielles (sidérurgie, incinération...). Certains phénomènes naturels peuvent aussi produire des particules : érosion des sols, pollens, éruptions volcaniques, vents de sables provenant des déserts subsahariens...

### Comment agir contre ces particules ?

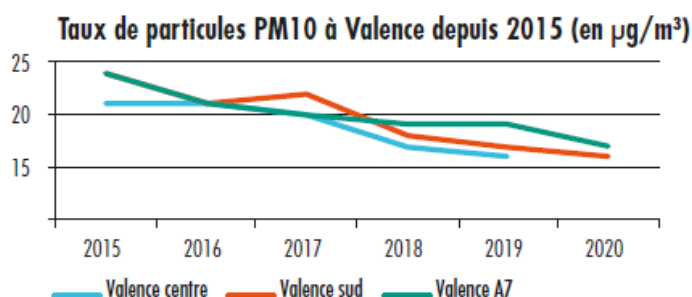
- En maîtrisant la température de son logement (pas plus de 20°C) et en l'isolant de manière efficace,
- En remplaçant l'appareil de chauffage si celui-ci est ancien.

### Les particules PM10

La valeur limite annuelle réglementaire fixée par la réglementation européenne est de 40 µg/m<sup>3</sup>.

Lorsque les particules ont un diamètre inférieur à 10 micromètres, elles sont appelées PM10.

Elles sont alors retenues au niveau du nez et des voies aériennes supérieures.

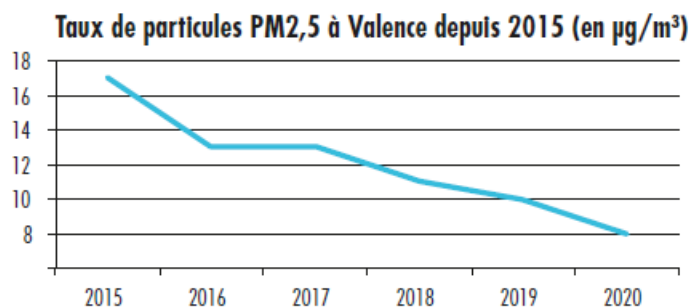


Depuis 2015,  
le taux de PM10  
ne cesse de baisser.

### Les particules PM2,5

Les particules PM2,5 sont des poussières d'un diamètre inférieur à 2,5 micromètres.

Elles pénètrent profondément dans l'appareil respiratoire jusqu'aux alvéoles pulmonaires et peuvent altérer la fonction respiratoire dans son ensemble. Depuis 2020, la valeur limite est fixée à 20µg/m<sup>3</sup>



Depuis 2015,  
le taux de PM2,5  
a été réduit  
de plus de 50 %.

## L'ozone

Très lié à l'ensoleillement et à la chaleur, l'ozone est produit dans l'atmosphère sous l'effet des rayonnements solaires par des réactions chimiques entre polluants. C'est un polluant secondaire : il n'existe pas de sources émettrices directes sur notre territoire.

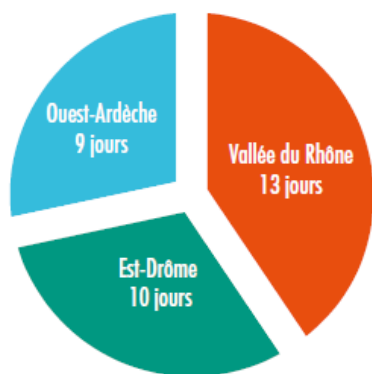
Il n'existe pas de valeur limite réglementaire mais on parle de dépassement des seuils au-delà de 120µg/m<sup>3</sup> pendant 8 h, des alertes sont alors déclenchées par la préfecture.

CONTACT PRESSE : Émilie Gay  
06 28 79 81 45 – [emilie.gay@mairie-valence.fr](mailto:emilie.gay@mairie-valence.fr)

[valence.fr/appli](https://valence.fr/appli)



## Nombre de jours de vigilance en Drôme-Ardèche en 2019



L'ensemble du territoire Drôme-Ardèche est sensible à cette pollution, de manière relativement homogène.

### En 2021 : un nouvel indice pour connaître l'état de la qualité de l'air

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, un nouvel indice européen, plus strict, est utilisé pour calculer la qualité de l'air. Alors qu'elles n'étaient, jusqu'à maintenant, pas prises en compte, les particules PM2,5 sont désormais intégrées au calcul global. Les indices Atmo seront donc plus élevés et le nombre de jours considérés comme « mauvais » à « médiocres » plus important.

Même si les niveaux de polluants de l'air surveillés sont en décroissance depuis 2015 et conformes aux normes européennes, **il est important de poursuivre, chacun à son niveau, les efforts afin d'améliorer la qualité de l'air que nous respirons.**

CONTACT PRESSE : Émilie Gay  
06 28 79 81 45 – [emilie.gay@mairie-valence.fr](mailto:emilie.gay@mairie-valence.fr)

[valence.fr/appli](https://valence.fr/appli)

